

MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DE L'ECONOMIE
ET DE LA PLANIFICATION

DIRECTION DE LA COORDINATION DE LA POLITIQUE DE
REDUCTION DE LA PAUVRETE

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

COMPTE RENDU

Dialogue national sur une approche intégrée d'extension de la protection sociale et de promotion de l'emploi

Jun 2012

Du 25 au 26 juin 2012, s'est tenu dans la salle de conférence de l'Hôtel Splendide à Ouagadougou, l'atelier de dialogue national sur l'approche intégrée d'extension de la protection sociale et de promotion de l'emploi. Cet atelier, organisé dans le cadre de la mise en œuvre du projet BIT/ UE « améliorer la protection sociale et promouvoir l'emploi » a connu la participation des acteurs des ministères concernés par la question de l'emploi et la protection sociale, des partenaires sociaux, des chercheurs et universitaires, des organisations socioprofessionnelles, des ONG et des Partenaires techniques et financier (voir liste de présence jointe en annexe).

Il avait pour objectif de présenter et de discuter des mesures d'une approche intégrée d'extension de la protection sociale et de promotion de l'emploi en faveur des jeunes femmes et hommes en situation de non ou de sous emploi, pauvres et vulnérables. De façon spécifique, il s'agissait de : (i) présenter le processus du projet et les revues et études réalisées ; (ii) passer en revue les stratégies, politiques et programmes nationaux en matière d'emploi et d'extension de la protection sociale ; (iii) présenter et discuter l'approche intégrée et sa capacité à créer une synergie entre ces stratégies, politiques et programmes nationaux ; (iv) discuter les scénarios de coûts de cette approche intégrée ; (v) finaliser une proposition d'approche intégrée qui pourra s'inscrire dans le cadre de la mise en œuvre des plans d'actions des politiques nationales.

Le présent compte qui fait la synthèse de la rencontre est articulé autour des points ci-après :

- cérémonie d'ouverture ;
- déroulement des travaux ;
- conclusions et recommandations

I. Cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture a été ponctuée par trois (03) interventions : l'intervention du représentant du BIT, le mot du représentant des partenaires sociaux et le discours d'ouverture du représentant du Ministre de l'économie et finances.

Dans son intervention, le représentant du BIT a remercié le Gouvernement du Burkina Faso pour sa volonté manifeste de mettre en place un socle de protection social pour tous. Il a également adressé ses remerciements à tous les acteurs intervenant dans le processus avant de situer le contexte du présent atelier qui s'inscrit dans le cadre de la mise en place d'un socle de protection social au Burkina Faso. Pour terminer, il a réaffirmé l'engagement du BIT à accompagner le Burkina Faso dans la mise en œuvre de la Politique nationale de protection social (PNPS).

Le représentant des partenaires sociaux, a d'abord remercié le Ministère de l'économie et des finances de les avoir associés à la rencontre, et le BIT pour leurs appuis constants au Burkina Faso et plus particulièrement au monde du travail à travers le projet « améliorer la protection sociale et promouvoir l'emploi ». Il a ensuite rappelé l'importance de la promotion de l'emploi à travers l'adoption en 2009 du pacte mondial pour l'emploi adopté par l'OIT pour donner une réponse adéquate à la crise qui a secoué la plupart des pays du monde et plus particulièrement les pays africain. Il a poursuivi en insistant que face au chômage

des jeunes, le sous emploi, la mobilité de la main d'œuvre due à la restructuration ou la fermeture des entreprises, la problématique de la protection sociale se pose aujourd'hui comme un défi commun. Il a terminé son propos en lançant un appel à tous les acteurs de la société civile, du secteur privé, des réseaux mutualistes à apporter leurs contributions pour l'effectivité de la mise en place du socle de protection sociale au Burkina Faso en vue de renforcer la paix sociale, gage du développement économique et social de tout pays.

Dans son discours d'ouverture, le représentant du Ministre de l'économie et des finances a souhaité la bienvenue à tous les participants qui malgré leurs multiples occupations ont par leur présence, manifesté leur volonté de contribuer à améliorer les conditions de vie des populations vulnérables en particulier celles des jeunes femmes et hommes en situation de non ou de sous emploi. Il a ensuite relevé que le projet «Améliorer la protection sociale et promouvoir l'emploi » à débuté en 2010 au Burkina Faso et vient en appui au processus d'élaboration de la Politique nationale de protection sociale (PNPS) initiée par le Gouvernement avec les parties prenantes nationales et les partenaires au développement. Il a précisé par ailleurs, que le présent atelier fait suite à la réalisation de plusieurs études et revues sur la protection sociale et ces travaux ont abouti à l'élaboration d'une approche intégrée d'extension de la protection sociale et de promotion de l'emploi qui se focalise sur les jeunes femmes et hommes en situation de non ou de sous emploi, de pauvreté et de vulnérabilité. Ainsi, il a insisté sur l'objectif de la rencontre à savoir recueillir les contributions des participants et parvenir à un consensus sur les orientations définies. Il les a également exhortés à s'engager dans les actions futures pour permettre l'aboutissement du processus.

Pour finir, il a réitéré la reconnaissance et la gratitude du Gouvernement au BIT et à l'Union Européenne pour ses divers appuis et formuler le souhait que ces appuis soient encore plus importants afin d'assurer l'atteinte des objectifs fixés.

II. Déroulement des travaux

Les travaux ont été organisés en quatre (4) sessions. Les sessions 1 et 2 ont consisté en des présentations en plénières suivi d'échanges, la troisième a été consacrée aux travaux en groupes et enfin, la quatrième session aux conclusions.

II.1 Les plénières

Les travaux en plénières ont consisté à des présentations suivi d'échanges.

A. présentations

Sept (07) présentations ont été faites au cours des travaux en plénières. Elles ont porté respectivement sur :

- le projet BIT/ UE;
- la politique, stratégies et programmes pour l'emploi ;
- l'assurance volontaire ;
- la Politique nationale de protection sociale ;
- l'assurance maladie ;
- l'approche intégrée et des scénarios de coûts ;
- le rôle des travaux HIMO dans une politique d'emploi.

S'agissant de la présentation du projet BIT/ UE, il est ressorti que le projet « améliorer la protection sociale et promouvoir l'emploi » vise à promouvoir une politique intégrée de protection sociale et emploi basée sur un consensus national notamment à travers : (i) l'élaboration et la validation d'un diagnostic sur la protection sociale et l'emploi avec les partenaires ; (ii) la proposition d'une Politique nationale coordonnée de protection sociale et d'emploi par le dialogue social ; (iii) la dissémination à l'échelle mondiale des expériences et leçons accumulées avec l'appui du Projet ; (iv) le développement des instruments de diagnostic et de transfert des connaissances aux partenaires nationaux.

En outre, il a été relevé que le projet est mis en œuvre dans trois (3) pays à faible revenu à savoir : Burkina Faso, Cambodge et Honduras. Ainsi, les activités mises en œuvre au Burkina Faso sont entre autres la réalisation d'études et revues sur l'emploi/Protection Sociale, la contribution à la formulation de la PNPS, le renforcement des capacités et l'organisation d'un dialogue National sur emploi-protection sociale. En perspective, il a été souligné la publication d'un rapport synthétique final et la tenue d'une conférence globale pour partager les résultats et recommandations.

Concernant la présentation sur la politique, les stratégies et programmes pour l'emploi, le contexte en matière d'emploi a été situé. Ainsi, il a été relevé que le défi de l'emploi est influencé par la croissance démographique (3,1%), la forte proportion des jeunes (les moins de 20 ans représentent actuellement 60% de la population) et la prédominance des jeunes au chômage (29,4% des jeunes de 15 à 24 ans n'ont pas d'emplois et le taux de chômage est de 21,4% pour la tranche de 25 à 29 ans). Par ailleurs, les indicateurs du marché du travail caractérisent un déficit d'offre d'emplois contre une demande de plus en plus croissante. C'est au regard de ce déficit d'offre d'emplois, a-t-il été précisé, que le Gouvernement, avec l'accompagnement des partenaires, met en œuvre un ensemble d'actions s'appuyant sur une politique nationale de l'emploi (PNE). Cette politique poursuit quatre objectifs stratégiques: (i) le renforcement le lien entre la PNE et les autres politiques nationales, (ii) le renforcement la création d'emploi, (iii) l'améliorer l'employabilité, (iv) l'amélioration, l'organisation et le fonctionnement du marché du travail. Pour atteindre ces objectifs des actions sont menées. Aussi, il est ressorti que les actions majeures déjà menées concernent le renforcement de l'appui à la création de Moyennes et petites entreprises (MPE), l'amélioration de l'employabilité et la mise en place du Programme spécial de création d'emplois pour les jeunes et les femmes (PSCE/JF).

En perspectives, il a été relevé:

- le renforcement du Programme Spécial de Création d'Emplois pour les Jeunes et les Femmes ;
- la mise en œuvre d'une stratégie de généralisation de la Formation professionnelle;
- la mise en œuvre dans les treize (13) régions du Burkina Faso d'une stratégie régionale de l'emploi;
- la mise en place d'un programme visant l'augmentation des revenus et la promotion de l'emploi décent en faveur des jeunes et des femmes avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

En ce qui concerne la présentation sur l'assurance volontaire, il a été souligné qu'au Burkina Faso, il existe deux types de régimes de sécurité sociale à savoir : le régime de sécurité sociale applicable aux travailleurs salariés et assimilés, géré par la Caisse nationale de sécurité sociale et le régime général de retraite des fonctionnaires, militaires et magistrats, géré par la Caisse autonome de retraite des fonctionnaires (CARFO).

Cependant, ces deux (2) régimes ne couvrent que la population active dans le secteur formel public et privé soit moins de 10% de la population active du Burkina. La sécurité sociale étant un besoin vital de l'homme, l'assurance volontaire a donc été instituée. Ainsi, il a été mentionné qu'elle concerne les acteurs des professions libérales, du secteur informel et du monde agro-sylvo-pastoral. En outre, les modalités d'affiliation à l'assurance, le montant, les lieux et les modalités de paiement des cotisations ainsi que les avantages liés à l'assurance volontaire ont été relevés.

Pour terminer, il a été porté à la connaissance des participants, que la CNSS a fait de l'année 2012, l'année de l'assurance volontaire au Burkina Faso dont le lancement officiel a eu lieu le 12 avril suivi de campagnes de sensibilisation dans les quatre (4) autres provinces. Pour 2012, l'objectif vise à atteindre 45 000 assurés volontaires soit au moins 1 000 assurés par province. A cet effet, la stratégie adoptée porte entre autres sur la tenue de campagnes de sensibilisation, de Formation et de souscription, la signature de contrats de partenariats avec les chefs coutumiers, les fédérations d'artisans, les associations etc., le recrutement d'agents d'appui (courtiers), et la Formation en techniques de promotion d'un produit des agents du recouvrement et des partenaires.

Pour ce qui est de la présentation sur la Politique nationale de protection sociale, il a été évoqué : (i) la situation de la protection sociale, (ii) la stratégie de protection sociale, (iii) les programmes de la protection sociale, (iv), le Financement de la politique, (v) le mécanisme de mise en œuvre et suivi-évaluation de la PNPS et (vi) les risques majeurs.

Au niveau la situation de la protection sociale, il a été relevé que beaucoup de programmes sont mis en œuvre mais des défis existent.

Sur la stratégie, il a été évoqué les fondements, les principes directeurs, les orientations stratégiques et les objectifs de la politique.

Pour ce qui est des programmes, il a été noté qu'ils sont au nombre de six(6) dont quatre (04) programmes spécifiques à la protection sociale et deux (02) programmes d'accompagnement.

Concernant le financement, plusieurs sources de financement ont été soulignées à savoir : l'Etat, les collectivités territoriales, le secteur privé, les PTF.

Au niveau du mécanisme de mise en œuvre, il est ressorti que deux (02) types d'organes sont prévus : un organe de décision et d'orientation et des organes de coordination.

Enfin, pour ce qui est des risques qui pourraient entraver la mise en œuvre de la politique, il a été évoqué l'instabilité politique, le manque d'appropriation, les crises humanitaires et la persistance des catastrophes naturelles.

Au niveau de la présentation de l'assurance maladie au Burkina Faso, il est ressorti que la décision de mettre en place l'Assurance maladie universelle (AMU) est née du constat de la faible couverture de la population en assurance maladie et du poids des frais de santé sur les dépenses de ménages. Toute chose qui met

beaucoup de ménages dans des situations de pauvreté. Ainsi, il a été souligné, qu'un dispositif comportant un comité de pilotage et un secrétariat permanent a été mis en place dans le cadre de la mise en œuvre de l'AMU au Burkina Faso. Les activités réalisées à ce jour par le dit comité ont concerné la réalisation d'études de faisabilité. Pour terminer, il a relevé que la mise en place l'AMU interviendra en 2015 et se fera de façon progressive.

Quant à la présentation de l'approche intégrée et des scénarios de coûts le présentateur a axé son intervention sur les objectifs de l'approche, la mise en œuvre opérationnelle, les objectifs stratégiques, les modalités de mise en œuvre et les scénarios de coûts. Ainsi, il a été relevé que l'objectif de l'approche intégrée est de mettre en œuvre les options communes des politiques nationales visant à bâtir un ensemble de garanties de bases afin de promouvoir l'accès à un emploi décent pour les jeunes femmes et hommes en situation de non ou de sous emploi, pauvres et vulnérables.

De façon spécifique, l'approche intégrée vise à : (i) combiner les objectifs spécifiques de la PNT, la PNE et la PNPS dans le cadre de la politique nationale de croissance pro-pauvre fixée par la SCADD ; (ii) rapprocher les mesures de promotion de l'emploi des jeunes de la PNE avec celles de l'extension de la protection sociale et la sécurité de revenus minimums de la PNT et de la PNPS ; (iii) élaborer et mettre en œuvre des garanties de protection sociale de base par une combinaison de mécanismes d'assurance sociale et de transferts sociaux ; (iv) formuler des programmes HIMO dans une optique de garantie de revenus minimums et de renforcement de l'employabilité des jeunes les plus pauvres et vulnérables afin de faciliter leur intégration dans le marché de travail.

Concernant la mise en œuvre opérationnelle, il a été noté que l'approche intégrée n'est ni une nouvelle politique nationale ni un nouveau plan d'actions. Ses mesures sont déjà identifiées à travers les différentes politiques (PNE, PNT et PNPS) mais de façon cloisonnée. Il s'agit donc de mettre en commun les mesures des politiques nationales de l'emploi, du travail et de la protection sociale. Cette mise en commun de ces politiques offre, a-t-il été précisé, les composantes d'un socle de protection sociale en accompagnement des stratégies de promotion de l'emploi pour les jeunes femmes et hommes en situation de non emploi, d'emploi vulnérable, de sous emploi et de pauvreté. Ainsi, la mise en œuvre concrète de cette approche intégrée s'appuie sur deux grands axes d'intervention transversaux à la PNE, la PNT et la PNPS :

- la définition et le déploiement d'un paquet minimum de garanties de protection sociale pour les jeunes femmes et hommes en formation professionnelle et en cours de création et développement d'une activité économique et s'appuyant notamment sur une extension des régimes d'assurance sociale existants, tels que l'assurance volontaire de la CNSS, et en projet comme cela est le cas de l'assurance maladie.
- la promotion de programmes HIMO en faveur des jeunes en situation permanente ou saisonnière de sous emploi et de précarité d'emploi.

Pour la stratégie de mise en œuvre, il a été mentionné que celle-ci repose sur les grands axes suivants :

- Définir les garanties de base et les actions réalisables d'un socle de protection sociale sur la base des options retenues dans la politiques nationale de protection sociale et du dialogue national;
- Evaluer le coût de ces mesures et la viabilité de leur financement à long terme. Ce point associe le précédent dans un processus itératif visant à bâtir des mesures réalistes en fonction de leurs coûts et des besoins;
- Appliquer ce socle de protection sociale à des premiers groupes cibles identifiés à travers les mesures de la politique de l'emploi, sur la base d'une mise en œuvre et d'une diffusion progressives.

Ces axes sont déclinés en trois grands objectifs stratégiques avec un ensemble de propositions de résultats opérationnels et d'activités.

En ce qui concerne les Mécanismes de mise en œuvre et coordination, il a été proposé de placer ce plan d'action au sein du dispositif de mise en œuvre et de suivi évaluation proposé par la PNPS.

Pour terminer, il a souligné que l'outil RAP (Rapid Assessment Protocol) a été utilisé pour le costing et les Scénarios ont été basés sur : La population cible, l'évolution de la couverture, les composantes, la valeur des prestations, l'indexation des prestations et l'administration et la gestion technique.

S'agissant du rôle des travaux HIMO dans une politique d'emploi, il a été relevé les objectifs des programmes HIMO qui sont : créer de l'emploi, mettre en place des infrastructures, booster la formation professionnelle et promouvoir la protection sociale. Le bilan de trente ans d'expériences HIMO au Burkina a également été mentionné. Il est ressorti de ce bilan des impacts socio-économiques positifs, une grande diversité d'approches et d'applications ainsi qu'une stratégie réussie pour la création d'emplois par rapport aux approches alternatives, le manque de continuité et de suivi et l'absence de données et indicateurs fiables et comparables. Enfin, la présentation a fait ressortir comment prendre en compte les programmes HIMO dans le cadre d'une politique de l'emploi. Ainsi, il a été précisé que pour la prise en compte des programmes HIMO dans le cadre d'une politique de l'emploi il faut se focaliser sur l'offre des fonds d'investissement, augmenter l'impact des ressources existants sur la création de l'emploi, respecter la réglementation de passation des marchés publiques, intégrer l'approche HIMO au sein des institutions techniques et développer des alternatives techniques, lier systématiquement l'HIMO au Programme d'Investissement Public et obtenir l'engagement du MEF et des bailleurs de fonds.

B. Echanges

A l'issue des différentes présentations, les participants ont fait des commentaires et suggestions et posé un certain nombre de préoccupations. Les points de préoccupations ont essentiellement porté sur :

- les difficultés liées à la mise en œuvre des fonds et programmes d'emploi ;
- l'impact des fonds et programmes d'emploi ;
- les mécanismes utilisés pour s'assurer que les fonds mis en place créent de l'emploi et l'emploi durable ;

- Les mécanismes mis en place par la CNSS pour inciter les employeurs à déclarer leurs employés non affiliés ;
- La place des mutuelles dans la protection sociale ;
- Les éclaircissements sur le public cible de la Politique nationale de protection sociale (Politique destinée aux personnes vulnérables, pauvres ou à toute la population du pays ?) ;
- Les conditionnalités d'accès aux différents fonds ;
- Les propositions d'élargissement du paquet d'activité de l'assurance volontaire à l'assurance maladie et aux allocations familiales ;
- Les explications sur l'orientation stratégique N° 2 de la PNPS « Etendre la couverture sociale à tous les risques socioprofessionnels et développer des mécanismes de prévention des chocs » ;
- Les solutions envisagées pour la prise en compte des travailleurs déflatés dans l'assurance volontaire et la PNPS ;
- Les critères de sélection du programme de formation de 65 jeunes à la conduite d'engins lourds ;
- le lien entre le Programme Spécial de Création d'Emplois pour les Jeunes et les Femmes (PSCE/JF) et le programme du PNUD en cours visant l'augmentation des revenus et la promotion de l'emploi décent en faveur des jeunes et des femmes ;
- le bilan à mi parcours de la campagne de l'assurance volontaire ;
- le respect de certaines normes de l'UEMOA par le Burkina Faso notamment le Ratio masse salariale sur recettes fiscales avec les multiplicités des programmes d'emploi ;
- la nécessité de la prise en compte de la prospective pour les emplois à venir.
- la cohérence entre l'approche HIMO et la protection sociale ;
- l'histoire des HIMO en Afrique ;
- la pérennité du financement de l'approche intégré car basé sur une approche non contributive ;
- le lien entre l'approche intégrée et les politiques en matière d'emploi et de protection sociale.

A ces différentes préoccupations, des éléments de réponse ont été donné et des contributions ont été faites. Les réponses apportées ont mis fin aux travaux de la session 1 et 2. La session 3 a été consacrée aux travaux de groupes et la restitution en plénière.

II.2 Travaux de groupes

Pour les travaux de groupes, les participants ont été repartis en quatre (04) groupes. Il s'est agi pour tous les groupes de répondre aux questions suivantes :

- Quel dimensionnement (combien de jeunes, combien de journées, taux du salaire, tranche d'âge, quel contrat, quelles tâches, quel domaine...) pour l'approche HIMO?
- Comment mettre en œuvre ce socle de protection sociale ?
- Quelles sont les possibles sources de financement d'un socle de protection sociale ?
- Quel ancrage institutionnel pour un socle de protection sociale?

Mais pour plus d'efficacité, il a été suggéré que chaque groupe travaille prioritairement sur une question. Ainsi, le travail a été fait selon la répartition suivante :

- Groupe 1 : Quel dimensionnement (combien de jeunes, combien de journées, taux du salaire, tranche d'âge, quel contrat, quelles tâches, quel domaine...) pour l'approche HIMO?
- groupe 2 : Comment mettre en œuvre ce socle de protection sociale ?
- groupe 3 : Quelles sont les possibles sources de financement d'un socle de protection sociale ?
- Groupe 4 : Quel ancrage institutionnel pour un socle de protection sociale?

La restitution des travaux a été faite en plénière et il y'a eu des commentaires et des questions notamment sur la proposition de l'ancrage institutionnel des HIMO au niveau du Programme Spécial de Création d'Emploi (PRCE) et sur le financement d'un socle de protection sociale. Des échanges, il a été suggéré :

- d'éviter de multiplier les cadres de dialogues et faire en sorte qu'il y ait un ancrage unique des HIMO ;
- que toutes les pistes soient envisagées pour le financement d'un socle de protection social : taxes, subvention, réallocation etc.

II.3 Conclusions et recommandations

Les travaux de l'atelier sur le dialogue national ont pris fin par le mot de conclusion des différents acteurs et la cérémonie de clôture.

Ainsi, **les partenaires sociaux** ont dit accueillir favorablement la tenue de l'atelier qui leur a permis d'avoir des informations sur l'approche intégrée. Cette initiative selon eux permettra d'accroître le marché de l'emploi et permettre aux entreprises de recruter beaucoup de travailleurs. En outre, ils ont suggéré :

- la prise en compte des travailleurs déflatés dans le document ;
- la poursuite des réflexions afin d'harmoniser toutes les politiques de protection sociale et d'emploi ;
- la prospection d'autres méthodes en dehors des HIMO ;
- la poursuite de la réflexion sur le financement, l'environnement des affaires ;
- le reversement de la TPA au FAFPA afin qu'elle puisse honorer les demandes en matière de formation professionnelle.

Les représentants de l'administration, quant à eux ont souhaité la mise en cohérence de tout ce qui existe en matière de protection sociale et le maintien de la concertation afin de bâtir un système viable.

La cérémonie de clôture

La cérémonie de clôture a été marquée par le mot du représentant du MEF. Il a remercié les participants pour l'intérêt accordé à l'atelier. Il a également réitéré ses remerciements au BIT et à l'Union Européenne pour leur accompagnement pour l'élaboration des instruments et le renforcement des capacités institutionnel. Avant de déclarer clos les travaux de l'atelier national sur le dialogue social, il a souhaité bon retour aux participants.

Liste de présence du dialogue national sur une approche intégrée de la Protection sociale

N°	NOM ET PRENOM (S)	FONCTION/INSTITUTION	TELEPHONE/MAIL
1	ARIEL Pino	BIT/DAKAR	0022177442123, pino@ilo.org
2	BAMBA Boureima	C.S.B	70 99 70 54,
3	BAMBARA A. Léocadie	DGPS/DSST/MFPTSS	70 26 93 55, baminatap@yahoo.fr
4	BAMOUNI Amadé	FNS	78 02 42 53, amedee77@hotmail.fr
5	BAMOUNI Innocent	DAMSE/MENA	70 72 56 90, bamounioinnocent@yahoo.fr
6	BELEM Edith	DES/CNSS	70 22 65 00
7	BELEM Salam	DEP/MS	70 26 42 08, sa_belem@yahoo.bf
8	BERE Claudine Marie	DEP/MESS	78 03 51 52 kclaudine.bere@gmail.com
9	BONKOUGOU K. félix	INSD/Statisticien	71 68 42 09, 09kfbonkougou@yahoo.fr
10	COMPAORE Gabriel	SPONG/ASMADE	70 05 12 29, gabriel.compaore@gmail.com
11	CONOMBO/ZOURE Hawa	DEP/MENA	70 13 04 43 zourawa2001@gmail.com
12	COULIBALY Alssani	DGPE/ MSFPE	70 07 65 55, c_lass@yahoo.fr
13	DAO Corétimi	DGEP/DCPRP	78 80 80 58,
14	DEMBELE/KABORE Bibiane	DEP/MID	70 26 18 02 fredorai@yahoo.fr
15	DIOP Moda mamadou	SG/FENABF	70 25 60 32, sg@fenabf.org
16	KABORE Christine M.	CARFO	76 62 46 59, christinekabore@yahoo.fr
17	KAGAMBEGA Clémence	DGEP/DCPRP	71 27 76 05, clemence.kamb@yahoo.fr
18	LOUIS dit GUERIN Olivier	CONSULTANT/BIT	33635123213, olivierldguerin@gmail.com
19	LOURE Issa	SMG/CNSS	70270836, loureissa@yahoo.fr
20	MILLOGO Adama	UNION EUROPEENNE	78 03 14 36, adama.millogo@eeas.europa.eu
21	OUANGRAOUA B. Désiré	CT/CCI-BF	70 26 70 23, baonbingba@yahoo.fr
22	OUBDA Francis	UNICEF	50 30 02 35, foubda@unicef.org
23	OUEDRAOGO André Richard	CAPEs	70 20 44 24, arouedraogo@gmail.com
24	OUEDRAOGO Barou Oumar	DOS/SE-CNSA MAH	70 25 40 96, barou@yahoo.fr
25	OUEDRAOGO Boureima de Salam	DGAS/PM	70 24 73 29, boureimadesalam@yahoo.fr

26	OUEDRAOGO Jacques Ferdinand	CELLULE SANTE ET SECURITE CNPB	70 29 25 74/76 61 66 34, abrf_315@yahoo.fr
27	OUSSEINA K Dapougdi	PTR/HIMO-MID	70 17 08 78, dapougdikous@yahoo.fr
28	SANNE Boureima	SIC/FENABF	70 96 02 72, ibrasandé@yahoo.fr
29	SANOUE Adama	DGPS/MFPTSS	70 52 96 53, sanouadama81@yahoo.fr
30	SAWADOGO Adama	DGEP/DCPRP	
31	SEYNOU Saïbou	SP/ASSURANCE MALADIE/MFPTSS	70 23 34 74, sseynou@yahoo.com
32	SODRE Soulemane	DEP/MICA	70 27 44 35, soudres_pierre@yahoo.fr
33	TIEMTORE SYLVESTRE	SPONG	70 28 78 46, SPONG.ouaga@yahoo.fr
34	TIENDREBEOGO Joseph	FO/UNSL CENTRALE SYNDICALE	70 26 17 94, fo.unsl@bf.net
35	TIENDREBEOGO Julien	DGEP/DCPRP	Tjulien39@yahoo.fr
36	YAMEOGO Philmene	SG/CNPB	cnpb@fasonet.bf
37	YEYE Alfred	DGEP/DCPRP	70 24 71 66, alfred_yeye@yahoo.fr
38	ZAGRE Léontine	SG GOUVEFRNORAT CENTRE	70 26 48 87, leonk@yahoo.fr
39	ZANTE Marcel	CNTB	70 25 65 05, marcel_zant@yahoo.fr
40	ZOMBRE K. Christelle	CGE/DMAC MEBI	70 06 66 70, christellezombre@yahoo.fr
41	ZOROM Soumaïla	DEP/MASSN	70299720, soumzorom@yahoo.fr
42	ZOUNGRANA Ferdinand	JURISTE CNPB	50 33 03 09/70 00 55 70, zoungrana@yahoo.fr
43	OUANDAOGO Jacques	CNPB	70 29 25 74/76 61 66 34, brf_315@yahoo.fr
44	SINWINDE Daouda	DGEP/DCPRP	50 30 87 49, sinwinde@yahoo.fr
45	KONE M. Kadder	DEP/SSE/MFPTSS	70 46 14 06, kadder@yahoo.fr
46	MILLER Steven	BIT	0033676150900, steven4miller@gmail.com
47	SOUGUE Djissié	DGPS/MFPTSS	71 80 17 99, souguedjissié@yahoo.fr
48	COMPAORE Maxime	FAIJ	72 01 27 07, comaxid@yahoo.fr
49	HELMUT Schwarzer	BIT/GENEVE	0041227797619, Schwarzer@ilo.org
50	ZOUNGRANA Marie Salomé	FAPE/CSARH	78 81 12 34, z_salome@yahoo.com